

SEANCE PUBLIQUE  
9 RUE DE VILLERSEXEL  
75007 PARIS

Paris, le 25 mars 2009

N/Réf. : AT/YPA/JB/HG/CIL2377 (A rappeler dans toute correspondance).

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la désignation au sein de votre organisme de Monsieur Gilles GARROUSTE en qualité de correspondant à la protection des données à caractère personnel en application des dispositions de l'article 22 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004.

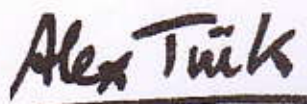
Je tiens tout particulièrement à vous féliciter de cette initiative qui témoigne de l'attention que vous portez au respect des règles de protection des données. Comme vous le savez le correspondant constitue un vecteur essentiel de la diffusion de la culture « informatique et libertés » à laquelle je suis très fortement attaché.

Cette désignation permet à votre organisme non seulement de bénéficier d'un allègement des formalités préalables de déclaration mais aussi de mieux assurer en interne le respect des règles de protection des données à caractère personnel.

Cette désignation prend effet à compter du 20 avril 2009, soit un mois après la date de réception de votre notification.

Afin d'aider les correspondants dans leur action au quotidien, la CNIL a mis en place un service dédié ; Monsieur Gilles GARROUSTE recevra par pli séparé toutes les informations utiles à ce sujet.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.



Alex TÜRK